

## Déclaration de la FSU au comité technique ministériel du 27 février 2013 Sur le projet de loi de création du Cerema



Le projet, que vous nous présentez aujourd'hui, regroupe au sein d'un établissement public administratif sui generis 11 services de nos ministères, 8 Cete et les 3 services à compétence nationale (SCN) que sont le Cetmef, le Setra et enfin le Certu.

Très clairement, ce projet N'EST PAS NOTRE PROJET.

Certes, la situation des CETE nécessitait une réponse urgente. Repositionner les LRPC en termes de missions aurait dû être fait depuis bien longtemps. Clarifier les relations entre Dreal et Cete aussi.

Mais cela nécessitait-il ce grand barnum? Et pourquoi y mêler les SCN?

Sur la question du périmètre retenu, partant du constat que 80% des commandes des Lrpc provenait de l'Ifsttar, nous ne comprenons pas que l'option d'un rattachement des Lrpc à l' Ifsttar n'ait pas été étudiée et cela malgré nos demandes.

Comment en construisant un centre d'étude et d'expertise pluridisciplinaire pouvez vous faire croire à plus de mille agents des laboratoires qu'ils y ont toute leur place, n'est ce pas plutôt leur disparition que vous actez !

En matière d'étude et d'expertise, **croyez vous vraiment qu'un mastodonte administratif de 3300 personnes, puisse apporter la souplesse et la réactivité nécessaire dans ce domaine ?** La FSU, sûrement par expérience, ne le pense pas et considère qu'un fonctionnement en réseau peut être beaucoup plus efficient.

Croyez vous vraiment que les chercheurs puissent y trouver leur place? Eux en doute fortement.

Par ailleurs, nous revendiquons le respect de l'intégrité de la Dreia hors Cete.

Le choix de l'établissement public est un choix de l'administration. Ce choix nous a été justifié par la volonté d'une meilleure association des collectivités territoriales en les associant à la gouvernance du Cerema. L'association des collectivités à la définition des programmes de travail du futur Cerema n'impose pas un statut d'établissement public. Le fonctionnement actuel du Certu en est la preuve «vivante ».

Cependant, la volonté de créer un établissement partagé, allant au delà du partenariat, à du sens et une certaine logique. La logique de la recherche permanente du consensus et du travail en commun entre les différents partenaires, avec son corollaire qui est d'accepter de ne pas avoir tous les pouvoirs!

Sauf que les textes que vous nous présentez sont tout à l'inverse. Le rôle d'un directeur d'établissement public, c'est de faire la synthèse entre les demandes d'un conseil d'administration (CA) et les directives de la tutelle. Ce n'est sûrement pas de concentrer tous les pouvoirs, président d'un CA et directeur exécutif.

Ce choix même, mais il y en a bien d'autre, démontre que l'idée de consensus est absente de vos projets. Vous voulez construire un établissement où l'État consulte et écoute ses partenaires mais où il décide seul. La FSU est désolée de vous le dire une nouvelle fois aujourd'hui, mais dans vos intentions c'est un service à compétence nationale que vous voulez construire!!

Nous aurions beaucoup à dire sur une vraie gouvernance pour un établissement public Cerema. Il n'est pas concevable, par exemple, que tous les acteurs ne puissent avoir leur place au sein de son CA. Il faut un collège spécifique pour les associations d'usagers et de protection de l'environnement. Il faut une représentation des collectivités territoriales qui n'oublie pas le monde rural. Quant à la place des représentants des personnels, elle doit être celle d'observateur privilégié, une représentation qui permette au personnel de faire entendre leur voix. 3 ou 4 sièges sur un CA de 40 personnes « OUI ». Un quart ou tiers des sièges, c'est mettre les OS en position de cogestion, donc « NON ».

Ce projet est mené au pas de charge depuis son origine. Les longues périodes d'indécision n'y changent rien. Et cela à 2 conséquences majeures.

La première conséquence, c'est que l'équipe de préfiguration déroule son projet, le projet de l'administration....sans considération ni pour les futurs partenaires, ni pour les personnels et leurs représentants.

Par exemple, et malgré nos demandes répétées, l'ampleur des réductions d'effectifs en 2013 sur le périmètre du Cerema nous est encore inconnue. Difficile de faire confiance dans ces conditions.

Vous n'avez toujours pas rencontré les élus sur ce projet. Leurs services, c'est certainement utiles, mais pensez vous réellement construire un établissement partagé avec les collectivités territoriales sans un appui politique ?

La seconde conséquence, la conclusion majeure de cette précipitation, voulue ou non, c'est que vous nous présentez un projet sans ambition, sans vision stratégique et politique. Le Cerema aujourd'hui, c'est le projet de l'Administration pour l'Administration.

La FSU, là aussi, vous avait proposé de travailler par étape dés le 15 Novembre 2012. Construction rapide d'un SCN sur le périmètre des Cete (entier ou partiel) et éventuellement du Cetmef. Transformation en EPA et éventuelle extension du périmètre au Setra et au Certu plus tard quand les réorganisations et le redéploiement des personnels sur les missions nouvelles sont réalisés.

Juste le temps de construire, avec les intéressés et en premier lieu les représentants des collectivités territoriales, un véritable projet ambitieux, à la hauteur des enjeux du développement durable .et porté politiquement. Mais visiblement la construction d'une boite, où l'on jette pêle-mêle toutes les missions, était plus importante.

En conclusion, et sauf amélioration importante en séance, la FSU votera contre ce projet d'EPA, tout comme la totalité des organisations syndicales du Certu, parce que l'enveloppe ne correspond pas au contenu, et parce que le RST, au service du développement durable, mérite une autre ambition.

Résultat des votes du CTM du 27 février sur le projet de loi de création du Cerema,

Le CTM a rendu un avis défavorable : 1 vote contre (FSU), 14 abstentions (CGT, CFDT, FO, UNSA)

Maintenant le parlement va faire son travail...